

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Anne Lise JACQ, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 24 septembre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Etaient présents : BELLEC Valérie, BOURVEN Jean Charles, BOUSTOULER Christèle, GUYOMARC'H Daniel, JACQ Anne-Lise, LEFEBVRE Françoise, LERAN Marie-Christine, LESANN Marie Agnès, MARC Xavier, MARREC SEVERE Christelle, MARTIN Denis, MENE Guy,

Absents, excusés : IGNACIO Ivan donne procuration à Anne Lise JACQ
LE LAY Marion donne procuration à BELLEC Valérie
LE GOFF Thomas donne procuration à GUYOMARC'H Daniel

Secrétaire de séance : MARC Xavier

1. **Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de Morlaix Communauté**

Le Conseil municipal de la commune de Henvic,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C, relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) ;

Vu les statuts de Morlaix Communauté ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Morlaix Communauté fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) ;

Vu le règlement intérieur de la CLECT de Morlaix Communauté, notamment son article 2 prévoyant que chaque commune membre dispose d'au moins un représentant au sein de la commission et que le Conseil communautaire a validé le principe de désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour chaque commune membre ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune

appelés à siéger au sein de la CLECT ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 – Désignation du membre titulaire

De désigner Anne Lise JACQ, en qualité de membre titulaire représentant la commune de Henvic au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de Morlaix Communauté.

Article 2 – Désignation du membre suppléant

De désigner Daniel GUYOMARC'H, en qualité de membre suppléant représentant la commune de [nom de la commune] au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de Morlaix Communauté.

Article 3 – Exécution de la présente délibération

La présente délibération sera transmise à Morlaix Communauté afin de permettre la prise en compte de ces désignations au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire, Anne Lise JACQ.

Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le

